



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**MARCHE NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES –
FOURNITURE DE PIÈCES ET DE PRESTATIONS POUR VEHICULES ET MATERIELS (20
LOTS) – DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INFRUCTUOSITE POUR LES LOTS
2, 8,14, 18 ET 20**

Vu la décision n°2023/775 en date du 6 décembre 2023 par laquelle le Président a déclaré sans suite au motif d'infructuosité, les lots 2, 5, 8, 13, 14, 18, 20, et de les relancer en marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément aux articles L2122-1 et R.2122-2 du Code de la commande publique.

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, a lancé plusieurs consultations sous la forme de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application des articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la commande publique, ayant pour objet des fournitures de pièces et de prestations pour véhicules, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions, décomposés de la manière suivante :

- Lot 2 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Mercedes - Fuso Poids Lourds
- Lot 5 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Eurovoirie – Terberg
- Lot 8 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Packmat
- Lot 13 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine New Holland
- Lot 14 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Manitou
- Lot 18 : Prestations de décapage et de peinture sur caisson de déchetteries
- Lot 20 : Fourniture et réalisation de flexibles en caoutchouc et de leurs accessoires,

Considérant qu'aucun pli n'a été déposé pour les lots 2, 8, 14, 18 et 20, et qu'il est nécessaire de les déclarer sans suite au regard de leur infructuosité,

Considérant qu'il est nécessaire de relancer ces lots conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, à savoir en procédure d'appel d'offres ouverts,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la

passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de déclarer sans suite au motif d'infructuosité les lots ayant pour objet la fourniture de pièces et de prestations pour véhicules et matériels, décomposés comme suit :

- Lot 2 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Mercedes - Fuso Poids Lourds
- Lot 8 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Packmat
- Lot 14 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Manitou
- Lot 18 : Prestations de décapage et de peinture sur caisson de déchetteries
- Lot 20 : Fourniture et réalisation de flexibles en caoutchouc et de leurs accessoires

et de les relancer en procédure d'appel d'offres ouverts conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **.2.5. AVR. 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 AVR. 2024**

Et de la publication le : **29 AVR. 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel